

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Clarke Sophie sur la commune principale de l'AIOT chemin des braccou 74140 MESSERY.

La référence de votre dossier est A-4-VF6RRPAU6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/03/2024 à 19h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

N° SIRET **80493281200022**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Clarke Sophie**

Description des activités :

Réhabilitation d'un hangar existant à son usage d'origine, pour créer un élevage canin en zone A + réhabilitation de l'habitation en logement de fonction. Parcelles zone A numéro 2107 et 2109 : Ce hangar sera divisé en plusieurs espaces clos : du bureau d'accueil à la nurserie au local de stockage des aliments puis toilette, infirmerie/quarantaine avec congélateur pour le stockage, à température négative, des animaux morts avant équarissage. Ayant des petites races nécessitant d'être sondé à la naissance la maternité est prévu en continuité du local de surveillance, tous les matériaux des locaux professionnels seront étanches et lavables/désinfectables facilement : carrelage + lino Création attenant au hangar avec 10 chenils + parcs de détente cloturé à 2m, situé coté est et sud afin de limiter les aboiement en ayant la visibilité sur la voie public. Espaces reliés a l'électricité fournit par panneaux solaires orientables sur suiveur solaire, batterie et groupe électrogène si besoin. Abreuvement des chiens par bidon d'eau potable. Dératisations quotidiennes par pièges à colle et tapettes. Rejets des Eaux domestiques et exploitation = lavage vapeur appareil avec réservoir. Avant rejet traitement par phytoépuration (accord SPANC favorable suite à étude Aquatiris, capacité 10EH) Respect de la marche en avant, le nettoyage vapeur sera privilégié avec réservoir pour avoir le moins de rejets d'eaux usées possible. Types de déchets traités : -Déjections élimination par composte -Sacs (croquettes) et autres déchets recyclables = élimination en déchetterie Les systèmes de détections incendies et lutte ont été vu avec le SDIS74 détecteurs + extincteurs (poudre/mousse)+ réserve extérieur par bassin de rétention de 134m3 relié à un poteau incendie qui sera installé en bord de chemin. Sdis 74 nous a orienté sur le règlement départemental qui demande 60m3/ heure pendant 2h soit 120m3 au total qui doivent être relié au poteau incendie à faire installer en bordure de chemin à max 200m de l'exploitation(car poteau incendie déjà en place se trouve a plus de 1km) donc projet de bassin de rétention contenant 134m3 en lien direct avec le nouveau poteau incendie qui sera a proximité de l'élevage. Le choix du bassin a été fait pour préserver l'esthétisme du lieu et favoriser une biodiversité.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Essert Martin Nord

chemin des braccou

74140 MESSERY

X : 953366

Y : 6588437

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2120	2120-3	Elevage de chiens	Animaux 49 Animaux	D	mini 5m2 par chien , capacité du projet 410m2

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Types de déchets : -Déjections élimination par composte -Sacs (croquettes) et autres déchets recyclables = élimination en déchetterie

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **réserve d'eau extérieur en bassin naturel de 134m³ relié à colonne incendie**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Sdis 74 nous a orienté sur le règlement départemental qui demande 60m³/ heure pendant 2h soit 120m³ au total qui doivent être relié au poteau incendie à faire installer en bordure de chemin à max 200m de l'exploitation(car poteau incendie déjà en place se trouve à plus de 1km) donc projet de bassin de rétention contenant 134m³ en lien direct avec le nouveau poteau incendie qui sera à proximité de l'élevage

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

